

www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #

Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0398 du 23 au 29 Juin 2020- Prix : 250 F CFA

ECONOMIE :

Les retombées du sommet Togo-UE de 2019

P.3



Mmes Victoire Tomégah-Dogbé (milieu) et Sandra Johnson (drte).

DOSSIER FUCEC TOGO / COOPEC SOLIDARITÉ :

Le Collège des délégués de la Coopec Solidarité dénonce les actes graves de leur Président du Conseil d'Administration

P.5



Le siège de FUCEC-Togo à Lomé.

CORONAVIRUS :

Les écoles privées bénéficient d'un accompagnement (financier) de l'Etat

P.6



Le ministre Atcha-Dédji Affoh

DIPLOMATIE/ACP :

Robert Dussey prône une action collective coordonnée et une stratégie interne de riposte à la Covid-19

P.4



Prof Robert Dussey, Chef de la diplomatie togolaise

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour

Matin:
Ciel peu nuageux
24 °C
Après-midi:
Ciel peu nuageux
30°C



EDITO

De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : " L'homme nait libre, c'est la société qui le corrompt ".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquérir une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Taux d'inflation à 8% en Mai 2020

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, est de 0,8% en mai 2020 (0,7% le mois précédent). Au cours de ce mois, le niveau général des prix à la consommation s'est relevé de 0,2% consécutivement au mois précédent (+0,6%).

Par Koudjoukabalo



" Produits alimentaires et boissons non alcoolisées " (+6,0%), la plus forte progression

Cette hausse est due à l'augmentation des prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+0,8%), "Biens et services divers" (+2,2%), "Communication" (+1,8%), "Santé" (+0,6%), "Restaurants et Hôtels" (+0,1%), "Articles d'habillement et chaussures" (+0,1%) et "Tabac et stupéfiants" (+0,1%). L'évolution de l'indice global est toutefois amoindrie par la baisse des prix des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-2,5%), "Transports" (-0,5%), "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (-0,2%) et "Loisirs et culture" (-0,1%). 1

Évolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de mai 2020 a augmenté de 1,3% comparativement à celui du mois de février 2020 (évolution trimestrielle). Cette hausse est essentiellement imputable à la progression des prix des produits des fonctions de consommation " Produits alimentaires et boissons non alcoolisées " (+6,0%), " Biens et services divers " (+2,6%), " Articles d'habillement et chaussures " (+0,8%), "Santé" (+1,0%), " Restaurants et Hôtels " (+0,2%), " Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer " (+0,6%) et " Tabac et stupéfiants " (+0,2%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'évolution des prix des " Produits frais " (+7,8%), des produits " Hors Energie et Produits frais " (+0,8%) atténué par les produits de l'"Energie" (- 10,5%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des produits locaux (+2,2%).

La hausse trimestrielle du niveau général des prix est induite, du point de vue de la durabilité, par l'augmentation des prix des produits "Non durables" (+2,9%) ; "Durables" (+0,9%) et des produits "Semi-durables" (+0,7%) jugulée par la baisse des prix des "Services" (-1,8%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs primaire (+10,1%), secondaire (+0,5%) amorties par les prix des produits du secteur tertiaire (-1,8%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

Evolution annuelle

En glissement annuel (par rapport à mai 2019), le niveau général des prix a connu une augmentation de 1,2% due aux fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+1,6%) ; "Communication" (+4,3%) ; "Articles d'habillement et chaussures" (+2,2%) ; "Biens et services divers" (+3,8%) ; "Restaurants et Hôtels" (+0,8%) ; "Enseignement" (+4,9%) ; "Santé" (+2,2%) ; "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+1,7%) et "Loisirs et culture" (+0,5%) ; Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des produits "Hors Energie et Produits frais" (+2,0%) et des "Produits frais" (+1,1%) amortie par la baisse des prix des produits de l'"Energie" (-6,4%)

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits "locaux" (+1,7%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'augmentation des prix des produits "Non durables" (+1,0%) ; des "Services" (+1,9%) et des produits "Semi-durables" (+1,9%) atténué par les prix des produits "Durables" (-0,6%).

En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs "secondaire" (+0,7%) ; "tertiaire" (+1,9%) et les prix du secteur "primaire" ***(+1,5%)***.

COMMUNIQUE

(Relatif à l'Assemblée générale élective)

Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) informe les promoteurs, directeurs et responsables des médias membres de l'organisation, que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le samedi 27 juin 2020 à partir de 09h à Agora Senghor conformément aux dispositions des articles 15 et 17 des statuts.

Cette assemblée générale qui verra le renouvellement du Bureau Exécutif, se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

1- Cérémonie d'ouverture ;

2- Présentation du rapport moral ;

3- Présentation et adoption du rapport d'activités ;

4- Présentation et adoption du rapport financier ;

5- Election du Nouveau Bureau Exécutif ;

6- Divers

Le Bureau Exécutif tient à rassurer tous les membres que cette Assemblée générale se tiendra dans le respect strict des mesures barrières et de distanciation édictées par les autorités sanitaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Fait à Lomé, le 12 juin 2020.

Le Secrétaire Général

Marc ABOFLAN

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Payement par tmoney ou frooz

info@sogesti.net

MARCHESPUBLICESTOGO.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Payement par tmoney ou frooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000

sage gescom à partir de 600 000

sage paie rh à partir de 800 000

Pour les installations et formations, merci de nous contacter

NOUS JOINDTRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations #

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse,Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : ST Louis, Doulassamé-LOME Tél :22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (**90 97 52 56**)

ECONOMIE :

Les retombées du sommet Togo-UE de 2019

Les 13 et 14 juin 2019, s'est tenu à Lomé, le premier Forum Economique Togo - Union Européenne sous le thème " Bâtir des relations économiques durables et pérennes entre le Togo et l'Union Européenne ". Cet événement de réseautage de haut niveau a été une plateforme unique pour la mobilisation des investissements au Togo, incluant l'investissement domestique, l'investissement venant de la diaspora togolaise et des IDE.

Par Koudjoukabalo



Mme Victoire Tomegah-Dogbé (au milieu), présidant la réunion

Des 140 projets bancables soumis par 126 promoteurs locaux en ligne avec les objectifs du PND et les 103 discutés lors des échanges B2B entre les entrepreneurs togolais et les investisseurs étrangers d'une part, et entre les investisseurs et les institutions publiques d'autre part, le gouvernement annonce que les retombées de ce forum restent réelles et palpables : Une vingtaine de manifestation d'intérêt de la part des investisseurs internationaux pour les projets prioritaires du PND ; la signature d'un MOU de 5 milliards de FCFA en juillet 2019 entre le fonds d'investissement luxembourgeois KARA INVESTMENT FUND et le gouvernement togolais dans le secteur de l'agro-industrie ; la signature d'une convention avec le groupe Dangoté pour la construction d'une usine de production d'engrais phosphaté pour un investissement de 2 milliards de dollars et l'installation d'une usine de fabrication de ciment avec un investissement de 60 milliards de dollars ; l'organisation des rencontres entre les institutions financières sous régionales basées au Togo et certains promoteurs togolais de la diaspora ; le renforcement du partenariat entre le gouvernement et des institutions financières prêtes à accompagner les promoteurs de projets dont le coût est inférieur à 150 000 000 FCFA.

A cet effet, un Comité ad'hoc composé des différentes parties prenantes ainsi que des représentants de toutes les faîtières a été mis en place. Il est indiqué que dans le cadre de la coopération multilatérale, certains promoteurs de projets ont également été sélectionnés par la BAD pour prendre part au rendez-vous international organisé par ladite institution en Afrique du Sud, ce en vue de leur permettre de vendre leurs projets.



Les diplomates de l'UE lors de la réunion.

Dans le concret, les résultats du suivi font ressortir qu'à la date du 17 juin 2020, 10 projets dont le coût global s'établit à 15 647 493 892 FCFA sont à l'étape de mise en œuvre ; 18 projets évalués à 320 475 660 104 FCFA sont des projets soit d'extension, ou ayant bouclé une partie des financements ou encore en discussions avancées avec les partenaires étrangers et donc sont en attente de financements complémentaires. Un des promoteurs des projets, le projet le plus couteux (soit plus de 520 milliards de FCFA : 45 % du coût global) avait notifié à la coordination de l'organisation de ce sommet Togo-UE avoir signé un MOU avec un partenaire rencontré lors du Forum.

En vue de poursuivre l'accompagnement des autres promoteurs de projets, le gouvernement avec l'appui de l'UE, se prépare à lancer le recrutement de 15 cabinets d'experts locaux, régionaux et internationaux en vue d'accompagner les promoteurs de projets dans la restructuration ou finalisation de leurs plans d'affaires et aussi dans les procédures d'accès aux financements auprès des banques, des intermédiaires non-bancaires, des sociétés de crédit-bail, ainsi que des fonds d'investissements.

Il faut rappeler que Le Togo est résolument engagé dans un développement économique soutenu, équilibré, durable et inclusif afin de se placer dans la ligue des pays émergents à l'horizon 2030. Selon le gouvernement, la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 va accélérer la transformation structurelle, l'industrialisation et la diversification de l'économie togolaise.

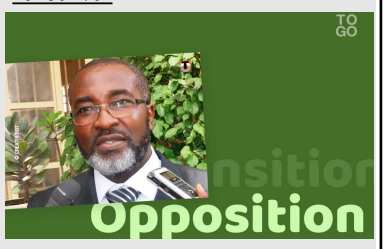
Pour atteindre les buts et objectifs fixés par le PND, le gouvernement compte sur le secteur privé pour être le principal moteur de la croissance, afin de mobiliser des investissements dans les secteurs prioritaires du développement. L'amélioration du climat des affaires au Togo, identifiée comme un des facteurs de succès, a été illustrée ces derniers mois par ses bonnes performances dans le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale qui, en deux ans, a fait une progression de 59 places avec 40 places pour la seule année 2019 soit, les plus fortes progressions dans le monde en deux ans.

Le pays fait figure de cas d'école en matière de conduite réussie des reformes et classé comme premier réformateur en Afrique et troisième meilleur réformateur au monde. L'investissement, est un catalyseur pour le développement économique et la croissance. On rappelle que le Togo, en 2019, s'est hissé au premier rang des pays Africains et le plus a attiré d'investissement direct étranger (IDE) avec 11 projets ***Greenfield.***



Zozo

LONGUE VUE



Les élections présidentielles se sont déroulées en février dernier mais des partis d'opposition et des organisations de la société civile remettent sur le tapis la question de l'alternance.

'La transition ne se décrète pas, elle se prépare', a expliqué lundi au micro de Victoire FM Jean Dégli, un opposant de la première heure.

Il ne voit pas de perspective immédiate et reproche à certains de ses amis d'avoir tout fait pour saborder cette possible transition.

'La C14 aurait pu changer les choses, mais les individualismes et les dans ont tout gâté. L'opposition n'a jamais accepté de faire son introspection', a-t-il déclaré.

Source : @republicoftogo.com

COUP DE POUCE DE L'ETAT



Les établissements d'enseignement privés vont pouvoir bénéficier de prêts bancaires garantis par l'Etat. Ecoles, lycées, centres de formation et universités sont directement impacts par la crise sanitaire. Les classes ont fermé le 20 mars dernier.

'Nous ne faisons pas de la politique. Nous disons simplement que l'État a fait déjà de son mieux dans ce dossier coplexe', s'est félicité lundi Alexandre Adognon, membre de l'Union des fondateurs d'écoles privées du Togo.

Outre les crédits garantis, les écoles privés vont bénéficier d'un report de

Source : @republicoftogo.com

ILS SONT MORTS POUR LA PATRIE



Le Premier Ministre, Komi Selom Klassou, a déposé dimanche une gerbe Place des Martyrs à Lomé, pour rendre hommage à tous les Togolais tombés pour l'indépendance et tous ceux qui se sont battus pour la Nation.Pya-Hodo (dans la Kozah) et Agotimé (dans l'Agou) sont des lieux où la lutte contre la colonisation fut rude.

Cependant, le processus de décolonisation s'est effectué de manière pacifique et sans effusion de sang.

Le chef du gouvernement, qui représentait le chef de l'Etat, avait à ses côtés la présidente de l'Assemblée nationale

Il avait à ses côtés plusieurs personnalités dont Chantal Yawa Tsègan, présidente de l'Assemblée Nationale, des membres du gouvernement et de hauts gradés de l'armée.

La cérémonie s'est déroulée en petit comité en raison des restrictions sanitaires.

Source : @republicoftogo.com

Zozo

LA ROUTE AVANCE



Le Togo poursuit la rénovation de son réseau routier entamé il y a plus d'une décennie.
L'axe Lomé-Kpalimé (120 km) sera totalement réhabilité. Le marché a été confié à l'entreprise burkinabé Ebomaf.
Quant au dédoublement de la route Avépozo-Aného (30km RN2), le chantier est assuré par SOROUBAT et CRBC.
Le chantier sera livré dans deux ans.
Le financement est assuré par le FAD (Fonds africain de développement), l'Union européenne, la BOAD et l'Etat.
Source : @republicoftogo.com

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS : LE TOGO ABRITE 11 968 RÉFUGIÉS ET 696 DEMANDEURS D'ASILE, VENANT DE 26 NATIONALITÉS



La communauté internationale a célébré le 20 juin 2020, la 20ème édition de la Journée Mondiale des Réfugiés, commémoration encore plus particulière cette année, en raison de la pandémie de Coronavirus.
A cette occasion, des représentants du Système onusien, diplomates et partenaires internationaux résidents, ont salué la résilience des réfugiés du monde entier et particulièrement ceux vivant au Togo.
Les officiels ont surtout félicité le pays pour sa longue tradition hospitalière et réitéré leur appui à sa politique dans ce sens. " Le Togo a toujours été un pays d'accueil où certaines nationalités viennent pour échapper à la persécution et aux affres de la guerre ", a rappelé le ministre en charge de la protection Yark Damehame.
Le pays abrite en effet à ce jour, 11 968 réfugiés et 696 demandeurs d'asile, venant de 26 nationalités.
" Certains vivent malheureusement parfois dans des conditions difficiles ", a-t-il souligné, avant de poursuivre : " le gouvernement togolais, avec le HCR, continueront de travailler pour qu'ils puissent rejoindre un jour ou l'autre leurs familles et pays d'origine ", pour ceux qui désireront repartir.
" Vous n'êtes pas oubliés ! ", ont lancé les responsables à l'endroit des réfugiés.
Notons par ailleurs qu'une seconde journée est consacrée aux réfugiés, celle du 17 janvier, instituée par l'Eglise Catholique pour célébrer les migrants et les réfugiés.
" Près de 80 millions de femmes, d'enfants et d'hommes dans le monde entier ont été contraints de quitter leur foyer en tant que réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur de leur ***pays....***

ECONOMIE :
Un emprunt de 150 millions d'euros pour le reprofilage de la dette

Dans sa stratégie de gestion active de la dette et en accord avec le FMI, le Togo vient d'effectuer son second emprunt en euros sur le marché international pour un montant d'environ 150 millions d'euros. Cette opération fait suite à une première au quatrième trimestre de l'année 2019 d'un montant de d'environ 100 millions d'euros à des maturités de 10 ans et des taux compris entre 4,5% et 4,75%.

Par Koudjoukabalo


Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Le total de ces emprunts va permettre au pays le reprofilage de sa dette, notamment de rembourser de manière anticipée les dettes domestiques commerciales à court terme " portant intérêt à des taux compris entre 6,75% et 7,6%". " Cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement togolais de reprofilage à plus long terme et à de meilleures conditions financières de certaines dettes domestiques et a bénéficié d'une assurance à 100% par l'Agence Pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), dont le Togo est devenu membre en 2019 ", indique-t-on au ministère de l'économie et des finances.

Le gouvernement togolais se satisfait de la réussite de cette nouvelle opération qui traduit la qualité de crédit du Togo en tant qu'emprunteur international, en particulier en cette période de forte volatilité et de prudence accrue des investisseurs. Il informe que cette seconde opération de reprofilage de la dette domestique du Togo, pour laquelle la Société Générale est intervenue comme arrangeur, a été conclue, comme la première opération effectuée à la fin de l'année dernière, dans le parfait respect des engagements de la République togolaise pris dans le cadre de son programme avec le Fonds Monétaire International.

La mise en œuvre réussie de cette stratégie permet de positionner le pays comme un emprunteur de référence sur les marchés internationaux, d'améliorer l'évaluation du risque de surendettement du pays par le FMI et de réaliser des économies substantielles du service de sa dette dès cette année et sur les deux prochaines années. Associée à l'initiative d'allègement du service de la dette dont le Togo bénéficie de la part de ses créanciers officiels, cette stratégie permet au pays de dégager les marges de manœuvre budgétaires et de trésorerie nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, sociale et économique qui frappe le Togo comme tant d'autres pays.

Il faut rappeler qu'en Décembre 2019, Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale avait approuvé un financement à l'appui des politiques de développement d'un montant de 150 millions de dollars alloué au Togo par l'Association internationale de développement (IDA). Ce financement vise à appuyer les efforts menés par les autorités afin d'améliorer la gestion des finances publiques et de la dette, de réduire le coût de l'électricité et de promouvoir les énergies renouvelables.

Il s'agissait alors de la première de deux opérations conçues pour aider le gouvernement togolais à dynamiser le développement du secteur privé et à disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour accroître les investissements publics et les dépenses sociales. Les fonds seront principalement utilisé pour refinancer une dette plus chère, avait déclaré aux journalistes le ministre des Finances et de l'Economie dans la capitale Lomé. "En raison du refus du nouveau conseil d'administration de la Banque mondiale de garantir les prêts syndiqués, le Togo a finalement discuté avec lui et obtenu une première partie d'un prêt moins cher", a déclaré Sani Yaya.

Dans un premier temps, le Togo a prévu de lever 300 millions d'euros (331 millions de dollars) à travers un crédit syndiqué pour améliorer la gestion de la dette du pays. Des discussions avec la Banque mondiale et d'autres partenaires sont en cours afin d'obtenir d'autres prêts moins chers pour atteindre les 300 millions d'euros que nous recherchons, avait annoncé Sani Yaya. Ce qui vient d'être fait.

Selon le FMI, le Togo a fait d'énormes progrès ces dernières années en réduisant le déficit budgétaire à 70% du PIB fin 2019 contre 81% du PIB fin 2016. Le FMI qui prévoyait une expansion de 5,5% de l'économie togolaise pour 2020 contre 5,3% en 2019 en raison de la demande intérieure, s'est vite ravisée dès la survenue de la maladie du Coronavirus à la fin du 1er trimestre. Les prévisions les plus optimistes optent pour un repli de la croissance de 4,5 point en 2020 pour le ***Togo.***

DIPLOMATIE/ACP :
Robert Dussey prône une action collective coordonnée et une stratégie interne de riposte à la Covid-19

Bien de pays africains se préparent à lever les dernières mesures contraignantes qu'ils ont dû prendre lors de la survenue de la pandémie de la maladie du Coronavirus. Une proposition de la commission de la CEDEAO indique que la fermeture des frontières terrestres au sein de la zone pourrait être levée dès la fin de ce mois de Juin et celles aériennes à mi-juillet. Ce sera l'aboutissement du décroisement total de l'espace CEDEAO dont les pays membres ont pris des mesures toutes aussi drastiques les unes que les autres allant du couvre-feu au confinement intégral pour pouvoir endiguer les contaminations de masse. Il faut avouer que ces mesures ont connu un succès vu le nombre de décès de personnes atteintes de atteintes de la Covid-19.


Prof Robert Dussey, Chef de la diplomatie togolaise

Cependant la vigilance est de mise puisque le virus n'est pas vaincu. A en croire le ministre des affaires étrangères du Togo, Professeur Robert Dussey, si l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique sont moins touchés par le covid-19, aussi bien en termes de contamination qu'en taux de mortalité, ce qui dément pour l'heure toutes les prédictions apocalyptiques, les impacts de la pandémie sur les trois régions de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) sont bien réels et doivent amener l'organisation à l'invention d'une stratégie interne de riposte aux pandémies et à mettre l'humain et le social au socle des relations avec ses partenaires.

Le négociateur en chef pour le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre des négociations ACP-UE pour l'accord post-Cotonou 2020 relève que les pays de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en effet, par-delà les spécificités nationales et régionales, ont un trait caractéristique commun : la vulnérabilité. " Il s'agit d'une vulnérabilité plurielle parce que multisectorielle " dit-il indiquant la crise économique que le covid-19 impose aux pays risque à terme de faire basculer une proportion encore plus importante de populations dans la " pauvreté objective " et amplifier pour ainsi dire le niveau des vulnérabilités dans les trois régions.

Pour le chef de la diplomatie togolaise, une action collective coordonnée à l'échelle ACP et une stratégie interne de riposte pourraient cependant soutenir la lutte à l'échelle des trois régions. La crise du coronavirus invite les ACP à explorer leurs possibilités de coopération interne d'où pourra sortir d'actions innovantes. " Bien heureusement, la coopération intra-ACP est à l'œuvre comme en témoignent les initiatives et mesures prises en avril dernier par l'organisation en collaboration avec l'Organisation africaine des agriculteurs (PAFO) contre les impacts socioéconomiques de la pandémie sur les systèmes de production agricole et de fournitures alimentaires des pays membres ", dit Robert Dussey qui soutient qu'elle doit être amplifiée à l'échelle transcontinentale ACP et déboucher sur une stratégie commune et un plan solide ACP de riposte au coronavirus. Il propose que les pourparlers en cours dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale entre l'organisation des Etats ACP et l'UE en vue de la redéfinition du cadre normatif et régulateur de leur partenariat dans sa phase post-Cotonou doivent clairement intégrer des clauses relatives aux pandémies et leurs conséquences socioéconomiques. " L'humain, le social et la santé doivent être au cœur du post-Cotonou ", martèle-t-il.

Ali SAMBA

DOSSIER FUCEC TOGO / COOPEC SOLIDARITÉ :

Le Collège des délégués de la Coopec Solidarité dénonce les actes graves de leur Président du Conseil d'Administration

Dans une lettre ouverte en date du 18 juin 220, le collège des délégués de la Coopec Solidarité dénonce les actes suffisamment graves, commis par leur Président du Conseil d'Administration, pour la survie de la COOPEC SOLIDARITE.

Le collège des délégués estime que depuis l'élection du sieur Legba Mony à la tête de la COOPEC SOLIDARITE, ce dernier n'a pris que des actes qui ne vont aucunement dans l'intérêt des membres de la Coopérative. " Tout semble à croire que vous posez des actes pour nuire à la survie même de l'institution dont vous avez la responsabilité " affirme le collège des délégués.

" Rien que sur les trois dernières années, la Coopec Solidarité sous le management du Directeur GODOME Déwouna a toujours sorti des résultats excédentaires qui dépassent les objectifs budgétés. Sur cette même période la COOPEC SOLIDARITE a toujours respecté les 10 (dix) ratios prudentiels qui témoignent de la confiance des membres et d'une solidité financière " fait ensuite constater le collège des délégués dans sa lettre ouverte.

Lomé, 18 Juin 2020

Les Collèges des délégués du personnel
De la COOPEC SOLIDARITE
Tel : 22 23 06 62/ 98 17 54 76
Lomé-Togo

A

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la COOPEC SOLIDARITE

Lomé-Togo

LETTRE OUVERTE

Objet : Vos actes suffisamment graves pour la survie de la COOPEC SOLIDARITE

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de venir respectueusement attirer votre attention sur la gravité des actes posés par vous et par une partie du Conseil d'Administration depuis votre élection à la tête de la COOPEC SOLIDARITE le 1er juin 2019 (élection qui pour la première fois dans la vie de la COOPEC est contestée et dont la suite est pendante devant les tribunaux).

En effet, depuis votre élection à la tête de la COOPEC SOLIDARITE, vous avez pris des actes qui ne vont aucunement dans l'intérêt des membres dont vous détenez votre pouvoir. Tout semble à croire que vous posez des actes pour nuire à la survie même de l'institution dont vous avez la responsabilité. Au nombre de ces actes préjudiciables nous pouvons citer entre autres :

- Suspension du contrat de l'avocat conseil de l'institution sans aucune forme de procédure en vue d'étouffer le litige pendant entre la COOPEC SOLIDARITE ET CIF-VIE TOGO ;

1

- L'arrêt de la construction du siège de la COOPEC SOLIDARITE qui est toujours en location auprès de la CIF-VIE TOGO (avec un loyer très élevé) **dont la COOPEC détient 27% du capital** ;
- Changement de l'organigramme de l'institution en y ajoutant le poste de directeur adjoint contrairement aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives avec Conseil d'Administration et aux statuts de la COOPEC SOLIDARITE ;
- Plusieurs demandes d'explication, courriers discourtois et menaces à l'endroit du Directeur et des délégués du personnels et autres employés de la COOPEC SOLIDARITE ;
- Votre immixtion dans la gestion quotidienne de l'institution qui est du ressort du Directeur selon les textes en vigueur régissant le fonctionnement de la COOPEC (ordres donnés directement au personnel, annulation des affectations et nominations faites par le Directeur...);
- Vos actes en faveur de la FUCEC-TOGO pour attiser les tensions existantes entre la COOPEC SOLIDARITE et la FUCEC-TOGO ;
- Votre tentative d'imposer les textes de la FUCEC-TOGO à la COOPEC SOLIDARITE ;
- Votre tentative de licenciement du Directeur en organisant une réunion avec pour un des points inscrits à l'ordre du jour : EXAMEN DE LA DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR (comme si votre mission est d'examiner la décision de la nomination du directeur qui est nommé en 2016, soit plus de deux ans avant votre élection et même avant votre adhésion à la COOPEC) ;
- Votre passivité suite aux prélèvements de fonds sans aucun ordre donné sur les comptes de la COOPEC SOLIDARITE dans les livres de la FUCEC-TOGO ;
- L'envoi unilatéral de courriers dans les banques pour changer les signataires sur les comptes financiers de la COOPEC SOLIDARITE ;
- L'adoption du rapport budgétaire du quatrième trimestre 2019 qui n'émane pas du service financier et comptable de la COOPEC ;
- L'arrêtée des comptes de l'exercice 2019 intervenue le samedi 13 juin 2020 où vous auriez décidé du paiement de la somme de 711 549 015 (sept cent onze millions cinq cent quarante-neuf mille quinze) francs CFA à la FUCEC-TOGO comme participation au budget de fonctionnement de cette dernière en violation du protocole de financement de 2008 qui ne prévoyait qu'une cotisation annuelle de 100 000 000 (cent millions de francs CFA)...

2

Au vu de vos actes, quelques mois après votre élection à la tête de l'institution la plus rentable du réseau FUCEC-TOGO **(Pièce jointe 1)** et qui est l'une des plus grandes institutions de micro finance de la sous-région, les membres propriétaires de la COOPEC ont adressé une requête au président de la Cour d'appel de Lomé qui a pris l'ordonnance N° 1408 du 11 Novembre 2019 pour limiter votre conseil dans ses actes jusqu'à nouvel ordre en vue d'éviter que vous posiez des actes irréversibles à la COOPEC SOLIDARITE dont **« le licenciement ou le remplacement du Directeur actuel »** selon les termes de l'ordonnance **(Pièce jointe 2).** Malgré cette ordonnance de la justice togolaise, vous avez adressé une lettre de licenciement au Directeur pour « insubordination » et avez nommé Mr TAMAKLOE Ayao comme directeur par intérim pour 6 mois selon votre courrier.

Il faut rappeler que ce licenciement en violation de l'ordonnance précité est intervenu alors même que la Commission Bancaire de l'UMOA (CBU) a envoyé un courrier au directeur de l'arrivée d'une mission de contrôle. Cet acte nous fait poser ces questions :

- Pourquoi ce licenciement à la veille de l'arrivée de la mission de la CBU ?
- Ne veut-on pas que le Directeur GODOME rencontre la mission ?
- Que cache cette décision hâtive ?

Le personnel de la COOPEC SOLIDARITE, en protestant contre la violation des textes et des actes qui portent atteinte à la survie de l'institution, vous a envoyé un préavis de grève de trois jours (9,10 et 11 mars 2020) auquel vous n'avez pas répondu **(Pièce jointe 3).**

Suite à ce préavis, la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales sur instruction du Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme Administrative et de la Protection Sociale a invité les parties à une conciliation. Le procès-verbal **(Pièce jointe 4)** sanctionnant cette conciliation démontre clairement et à suffisance que les actes que vous posez sont contraire aux textes en vigueur et aux statuts et règlement intérieur de la COOPEC SOLIDARITE. Le même procès-verbal a constaté l'annulation des résolutions prises pour licencier le Directeur, pour nommer un directeur par intérim et pour annuler les nominations et affectations faites par le Directeur. Malgré l'annulation des résolutions prises par la majorité des membres du conseil d'administration présents à la réunion du 06 mars 2020 **(Pièce jointe 5)**, vous tentez d'imposer votre volonté à tout le conseil en adressant, sans décision préalable du conseil et en violation de l'article 43 des statuts de la COOPEC SOLIDARITE, une requête

3

au tribunal pour sceller le bureau du Directeur dans le but de l'empêcher de travailler. **(Pièce jointe 6).**

Après cet acte de votre part, le juge a compris le problème et a pris une autre ordonnance pour l'ouverture du bureau du Directeur **(Pièce jointe 7).**

Entre temps, après avoir violé l'ordonnance N°1408 du 11/11/2019, vous avez pu obtenir sa rétractation le 20 mars 2020 et l'affaire fut portée à la cour suprême qui a rendu une décision ordonnant le sursis à l'exécution de la rétractation **(Pièce jointe 8)** ; ce qui signifie que jusqu'à ce jour, le Conseil d'Administration est toujours limité dans ses attributions.

Dès lors, le Directeur GODOME Déwouna continue par exercer librement ses fonctions de Directeur de la COOPEC malgré votre tentative d'imposer Mr TAMAKLOE Ayao comme Directeur par Intérim de la COOPEC, créant la confusion et le bicéphalisme au sein de l'institution.

Monsieur le Président, en violation des statuts de la COOPEC SOLIDARITE, le Directeur Général de la FUCEC-TOGO prend une note de service pour nommer le Directeur de la COOPEC SOLIDARITE (Mr GODOME Déwouna) « conseiller spécial du Directeur Général de la FUEC-TOGO » **(Pièce jointe 9)** et nommer le même jour Mr DANIGUE E. Messan, Directeur de l'analyse, de la Planification et des Projets de la FUCEC-TOGO comme chargé de mission à la COOPEC SOLIDARITE **(Pièce jointe 10).**

Ce fait très grave nous pousse à mener des réflexions sur ce que vous comptez faire de la COOPEC SOLIDARITE, une institution autonome, stable et rentable avant votre élection à sa tête il y a juste un an.

Rien que sur les trois dernières années, la Coopec Solidarité sous le management du Directeur GODOME Déwouna a toujours sorti des résultats excédentaires qui dépassent les objectifs budgétés. Sur cette même période la COOPEC SOLIDARITE a toujours respecté les 10 (dix) ratios prudentiels qui témoignent de la confiance des membres et d'une solidité financière.

Ces constats nous amènent en tant que gestionnaires et représentants du personnel de la COOPEC SOLIDARITE à vous poser des questions pour mieux comprendre les actes que vous posez :

- Pourquoi nommer Monsieur GODOME Déwouna, Directeur de la COOPEC SOLIDARITE Conseiller Spécial du Directeur Général de la FUCEC-TOGO ?
- La FUCEC-TOGO est-elle devenu l'employeur de la COOPEC SOLIDARITE ?

4

- La COOPEC SOLIDARITE n'a pas à ce jour des problèmes de gestion. Pourquoi nommer un chargé de mission ?
- Quelles sont vos réelles intentions ?
- Quelles sont les réelles intentions de la FUCEC-TOGO ?

Dans la nuit du 02 au 03 juin 2020, nous notons un forcing sans précédent au niveau de la COOPEC SOLIDARITE perpétré par vous, le Directeur Général de la FUCEC-TOGO, certains autres employés de la FUCEC-TOGO et de la COOPEC SOLIDARITE. Vous êtes passés par l'entrée côté bâtiment de la FUCEC-TOGO pour rentrer avec des **GROS BRAS** que vous avez recrutés pour avoir accès aux locaux de la COOPEC SOLIDARITE. Vous avez défoncé le bureau du Directeur et du Secrétariat et changer les serrures sans aucune décision de justice et donner consigne aux **GROS BRAS** de ne laisser personne s'approcher des lieux.

Depuis deux semaines déjà, les **GROS BRAS** que vous avez recrutés ne font que traumatiser le personnel et les membres. Pour preuve, ces gens ont brutalisé et molesté un personnel qui est traumatisé au point de subir des soins pour se rétablir.

A notre grand étonnement, vous avez effectué des tournées dans les agences de la COOPEC SOLIDARITE pour imposer Mr DANIGUE E. Messan comme chargé de mission à la COOPEC SOLIDARITE et avez sorti une décision de confirmation de la nomination du sieur DANIGUE Messan E. (Pièce jointe 10) en violation flagrante de l'ordonnance de sursis de la Cour Suprême de la République Togolaise.

Monsieur le président, nous, personnel de la COOPEC SOLIDARITE par la voix des délégués du personnel, soucieux de l'intégrité morale de l'institution, de la pérennité de notre institution, de la sécurité de l'épargne publique et du poids économique de la COOPEC SOLIDARITE dans l'économie du pays surtout dans l'accompagnement du **Plan National de développement (PND)** institué par les pouvoirs publics de notre pays, vous appelons au respect des textes et lois de la République Togolaise ainsi que les textes votés à la majorité des membres que vous représentez.

Depuis votre arrivée, la COOPEC SOLIDARITE n'a plus de sérénité. Elle passe de crise en crise. Vous n'avez posé aucun acte en faveur des membres qui sont les vrais propriétaires de la COOPEC (pas de décision pour rendre accessible le crédit à tous les membres, pas de formation des membres sur la gestion de leurs

5

affaires, pas de décision tendant à la réduction du taux d'intérêt sur crédit etc...) Monsieur le Président, tout le personnel de la COOPEC SOLIDARITE voudrait savoir :

Quelle est votre vraie mission à la tête de la COOPEC SOLIDARITE ? Pourquoi vouloir faire partir le Directeur de la COOPEC SOLIDARITE contre les textes de lois et pour quelle fin ? Etes –vous vraiment le président de la COOPEC SOLIDARITE élu pour défendre les intérêts des membres qui ont porté leur choix sur vous ? Quel compte pouvez-vous rendre de votre gestion de la COOPEC depuis un an ? En cette période de crise sanitaire où l'on doit réfléchir aux perspectives de relance des activités et pensant aux membres et clients de la COOPEC a-t-on besoin de toutes ces crises ?

A toutes ces questions, nous espérons une réponse de votre part, la main sur la conscience et en bon père de famille.

LE CAS DE Monsieur DANIGUE Messan E.

Monsieur le président, la COOPEC SOLIDARITE n'a pas un problème de gestion pour mériter un chargé de mission à sa tête comme la FUCEC-TOGO l'a fait sous votre onction et en violation grave des statuts de la COOPEC et tous les textes en vigueur.

Monsieur le président, vous ne pouvez accepter jusqu'à participer à des actes précitées qui portent gravement atteinte au bon fonctionnement de l'institution dont les membres vous ont confié la gestion et à qui vous devez rendre compte.

Les délégués du personnel de la COOPEC SOLIDARITE voudraient porter à votre connaissance ou du moins vous rappeler certaines informations concernant Mr DANIGUE Messan E.

En 2010, Mr DANIGUE, alors cadre à la FUCEC-TOGO, recommande un ami, frère et collègue avec qui il avait travaillé dans une entreprise de BTP de la place à la COOPEC SOLIDARITE pour bénéficier d'un crédit de 27.000.000 (vingt-sept millions) FCFA.

En effet, ledit ami a ouvert un compte au nom de son établissement (compte non mouvementé) et a demandé un crédit de 27.000.000 (vingt-sept millions) pour réaliser un marché de d'une société de téléphonie de la place. Ledit dossier a été instruit par un gestionnaire de portefeuille dans le temps et qui est actuellement Chef d'une de nos Agences à Lomé. Ledit membre a été cautionné

6

par Mr DANIGUE Messan E. avec un document signé appelé « Autorisation de Prélèvement sur Salaire » et les plans visés de son terrain rural de moindre valeur situé dans la zone marécageuse d'agoè alinka.

Le marché préfinancé par la COOPEC SOLIDARITE n'a jamais été réalisé et le crédit est fait sous la pression de Mr DANIGUE Messan E. sans dépôt de garantie. Juste après le déblocage du crédit le membre a opéré des retraits et n'a jamais payé une seule échéance et a disparu dans la nature.

Entre temps la COOPEC s'est rendue compte de la non-réalisation du marché et a bloqué la somme restée sur le compte soit 11 022 000 (onze millions vingt-deux mille) FCFA.

C'est ce montant bloqué qui a permis le remboursement d'une partie du crédit.

Mr DANIGUE sous la pression du service recouvrement de la COOPEC SOLIDARITE, a d'abord signé un engagement de payer 100.000 (cent mille francs) par mois et après a réduit cet engagement à 50.000 (cinquante mille francs) par mois qui se rembourse en dents de scie. Le dernier remboursement date du 04 Mars 2020.

Le solde de ce crédit à la date d'aujourd'hui est de 17.198.000 (Dix-sept millions cent quatre- vingt dix-huit mille). Pour un crédit de 27 000 000 FCFA mis en place en Février 2010, il y a plus de 10 ans déjà, avec l'engagement de 50 000 FCFA par mois Mr DANIGUE Messan E. prendra encore 72 ans pour le payer.

Il faut noter que même pour être administrateur à la COOPEC SOLIDARITE, vous ne devriez avoir un engagement non remboursé à date. **Et pourtant Mr DANIGUE Messan E. a un engagement non à jour et non soldé depuis plus de 10 ans et ne peut donc prétendre être dirigeant d'un SFD qui dispose d'un actif qui avoisine 50 (cinquante) milliards de francs CFA avec près de 35 milliards de Francs CFA de dépôts.**

Notons que le dossier est introuvable et les archives sont aussi quadrillées par les **GROS BRAS**.

Monsieur le président, au vu de tout ce qui précède, nous vous rappelons que l'épargne publique est du domaine de l'Etat et vous n'êtes pas au-dessus des lois de notre pays pour poser des actes pénalement graves en toute impunité.

Nous vous rappelons que vous et vos complices faites déjà objets de deux procédures au pénal dont le rapport d'une est déjà bouclée.

7

Nous vous exhortons à penser plutôt aux membres et à la croissance de la COOPEC en permettant au Directeur de la COOPEC de regagner son bureau que vous avez saccagé et jeter ses effets on ne sait où et en libérant la COOPEC des **GROS BRAS** que vous avez positionnés au sein de l'institution et qui ne cessent de traumatiser le personnel et les membres.

Espérant que cette énième correspondance vous permettra de vous rendre compte de la gravité de vos actes et vous permettra de revenir à des meilleurs sentiments pour le bien de nous tous, nous vous adressons nos salutations coopératives.

ONT SIGNE :

ANLANGA Yaovi

KPEDENOU Kossi

TCHIANDE Naka

IHOU abra Zikpo

HOMETOHOUN A . Antoinette

KALAOU Anabah

KETIKA Elom Kouami

TOGBE Kossi Oboubé

8

Ampliations :

- Son excellence Monsieur le Président de la République Togolaise ;
- Son excellence Monsieur le Premier ministre ;
- Son excellence Monsieur le Ministre de l'économie et des Finances ;
- Son excellence Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale ;
- Son excellence Garde des sceaux, Ministre de la justice ;
- Monsieur le Président de la cour suprême ;
- Monsieur le Gouverneur de la BCEAO ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur le Directeur National de la BECEAO pour le TOGO ;
- Monsieur le Président du Conseil National du Dialogue Social ;
- Camarade Secrétaire Générale du SYNBANK ;
- Camarade Secrétaire Général du GSA ;
- Tous les membres du CA ;
- Tous les membres du comité de crédit ;
- Tous les membres du conseil de surveillance ;
- Monsieur le Directeur de la COOPEC SOLIDARITE (Déwouna GODOME)
- Monsieur le Directeur Général de la FUCEC-TOGO ;
- Membres de la COOPEC SOLIDARITE (à lire à la prochaine Assemblée Générale).

Zozo

CORONAVIRUS : LES ÉCOLES PRIVÉES BÉNÉFICIENT D'UN ACCOMPAGNEMENT (FINANCIER) DE L'ETAT



Les responsables des établissements scolaires privés du Togo pourront désormais bénéficier de prêts bancaires garantis par l'Etat.

Pour freiner la propagation du coronavirus au Togo, le gouvernement avait décidé le 20 mars 2020 de la fermeture des établissements scolaires privés et publics sur toute l'étendue du territoire. Cette décision du gouvernement a négativement impacté le quotidien des enseignants des écoles privées qui, pour la plupart, ont passé près de trois à la maison sans salaire.

Suite aux appels à l'aide des responsables des établissements privés, le gouvernement a répondu favorable et décide qu'ils pourront bénéficier de prêts bancaires garantis par l'Etat.

Outre ces crédits, les écoles privées pourront bénéficier d'un report de charge.

" L'Etat a fait déjà de son mieux dans ce dossier complexe ", commente Alexandre Adognon, membre de l'Union des fondateurs d'écoles privée du Togo.

En rappel, le 12 mai 2020, le rapport de la rencontre entre les fondateurs des écoles privées et les autorités éducatives du Togo indiquait que le contenu d'un plan d'action du ministre Atcha Dédji Affoh (photo) des Enseignements primaire et secondaire soumis au gouvernement prenait en compte l'assistance financière aux enseignants du *secteur...*

AGRICULTURE COMME MOTEUR ÉCONOMIQUE DE PREMIER RANG - VOICI LES AMIBITIONS CLAIREMENT AFFICHEES PAR LE TOGO



La mise en œuvre du Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA) sera accélérée et étendue aux nouvelles filières agricoles porteuses dans les prochaines années. Cette accélération et l'élargissement va permettre de rehausser le niveau de l'Agriculture en assurant une sécurité alimentaire pour tous, des meilleures conditions de vie et de travail aux agriculteurs à travers des investissements ciblés que compte continuer le Gouvernement. D'autres réalisations comme la modernisation des techniques productives et transformatrices pour les communautés rurales, à travers l'accélération et le renforcement de la mécanisation et la mise en place des aménagements hydro-agricoles ; la campagne de dessouchage de 500.000 ha à un prix subventionné ; la création de 400 Zones d'aménagement agricole (ZAAP) comportant des retenues d'eau à raison d'une ZAAP par canton dont 30% de chaque superficie seront réservées uniquement aux femmes, interviendront pour créer un cadre favorable à l'implication du secteur privé pour une agriculture moderne, mécanisée et plus productive. Le pays dispose de 3,6 millions de terres arables et seulement 45% sont mises en valeur. Pourtant, il y a 60% de terres agricoles. Désormais, le gouvernement a choisi d'innover avec la création d'agropoles (des formes d'entreprises agricoles circonscrites dans une aire géographique donnée) sur 10 zones du territoire. Ces espaces verront naître des infrastructures logistiques qui faciliteront la mise en place de parcs agro-industriels (électrification, eaux, télécommunications) et pour cela, il va investir dans les infrastructures sur fond agro-public. Le projet est déjà en cours de réalisation avec comme phase pilote la construction de l'agropole de Kara qui est estimée à 65 milliards de francs CFA.







CORIS BANK INTERNATIONAL,
NUMÉRO UN AU TOGO

Premier soutien de l'État Togolais
sur le marché des titres.

La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

TOUS À L'ECOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19

STOP COVID-19